

Le 10 janvier 2007

Par courriel et par poste

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télec. : (514) 289-5197
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'approbation des dispositions tarifaires applicables aux options d'électricité interruptible pour la clientèle de grande puissance et d'utilisation des groupes électrogènes de secours
Dossier Régie : R-3603-2006
Notre dossier : R000208 FE

Chère consoeur,

Par la présente, le Distributeur désire confirmer qu'il s'est conformé à la décision D-2006-163 portant sur le remboursement des frais des intervenants dans le dossier mentionné en titre. Cependant, contrairement à la pratique habituelle, les chèques ont été envoyés directement aux intervenants par les services comptables d'Hydro-Québec, et non via les affaires juridiques.

Croyant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consoeur l'expression de nos meilleurs sentiments.



Éric Fraser

/mb

c.c. : Intervenants (par courriel seulement)